

FCP de droit français

ALTAUX SELECTION

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : OTEA CAPITAL
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

OTEA CAPITAL - 25 rue Quentin Bauchart - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	22
7. Annexe(s)	78
Caractéristiques de l'OPC (suite)	79
Information SFDR	85

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALTAUX SELECTION - C (ISIN: FR0011233550)

Nom de l'initiateur | Otea Capital

Site internet | <https://www.otea-capital.fr>

Contact | Appelez le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production | 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée | La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion du fonds sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, est d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux de taux et de crédits, après prise en compte des frais.

Cet OPCVM n'est ni un OPCVM indiciel, ni un OPCVM benchmarké. Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO.

Le FCP est un OPCVM d'OPC jusqu'à 100% de son actif net.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs, en investissant principalement dans des OPC ou des ETF, et minoritairement sur des produits de taux ou de crédit en direct. La répartition entre les différentes classes d'actifs variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée principalement sur une analyse de l'environnement économique et monétaire international, l'analyse des marchés financiers et l'identification de thématiques de croissance long terme.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et de marchés et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur l'analyse d'OPC gérés activement ou d'ETF. L'analyse des fonds sous-jacents est quantitative et qualitative, intégrant notamment l'analyse de critères extra-financiers, tels que les politiques d'investissement durable, d'exclusion ou d'engagement misent en place par les sociétés de gestion des fonds sélectionnés.

Le fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières, au travers d'une sélection d'OPC et/ou ETF (Trackers).

Le fonds s'expose principalement aux classes d'actifs suivantes :

- Aux produits de taux (y compris monétaire) entre 20% et 100% de l'actif net.
- Les investissements en direct sur des produits de taux et de crédit n'excéderont pas 50% de l'actif net et se feront uniquement sur la

catégorie Investment Grade d'émetteurs des pays de l'OCDE.

- L'exposition aux titres spéculatifs (High Yield) se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 50% de l'actif net.
- L'exposition aux pays émergents se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 25% de l'actif net.
- L'exposition aux devises sera limitée à 25% de l'actif net.
- Le fonds n'investit pas en direct ni dans des titres de crédit subordonné, ni dans des obligations convertibles contingentes
- Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers à terme, ni d'instruments sur les titres intégrant des dérivés.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR.

Investisseurs de détails visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés internationaux de taux et de crédit sur une durée minimale de 5 ans et sont prêts à accepter les risques découlant de telles expositions. Les « U.S. Person » sont exclus.

Ce Fonds est un Fonds de capitalisation.

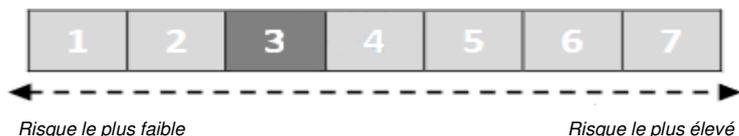
Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Otea Capital à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 000 €	6 300 €
	Rendement annuel moyen	-29.96%	-8.82%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 340 €	9 160 €
	Rendement annuel moyen	-6.58%	-1.74%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870 €	10 170 €
	Rendement annuel moyen	-1.29%	-0.34%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 100 €	10 960 €
	Rendement annuel moyen	+10.98 %	+1.86%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO. Le scénario défavorable sur 5 ans s'est déroulé durant la période entre septembre 2015 et septembre 2020. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre janvier 2016 et janvier 2021. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre novembre 2019 et novembre 2024.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	317 €	1 262 €
Incidence des coûts annuels ⁽¹⁾	3.19 %	2.40 % chaque année

⁽¹⁾ Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.74% avant déduction des coûts et de 0.34% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez	100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.79% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	177 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats ⁽¹⁾	15% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	30 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les commissions liées aux résultats représentent des coûts accessoires prélevés sous certaines conditions.

⁽²⁾ Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, l'historique des Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Les informations ci-dessous sont présentées sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Parts	Actifs	Valeur Liquidative	Performance*
Part R - FR0011227214	2,0 m€	104,04	4,55%
Part C - FR0011233550	8,3 m€	112.14	4,81%
Part I - FR001400NXB2	28,3 m€	104,87	4,37%

*Les performances sont celles de l'exercice allant 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 sauf pour la part I qui a été lancée le 22/02/2024.

Souscriptions et rachats en montant :

Souscriptions	Rachats	Net
35,44 m€	-5,34 m€	30,1 m€

L'actif net du fonds s'établit à € 38,6 millions à la clôture.

Pour rappel, Altaux Sélection est un FCP classé « diversifié » ayant pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à celle de l'ESTER Capitalisé + 1,0% pour la part R et ESTER + 1,6% pour la part C avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%. A titre indicatif, le levier maximum est de 200%.

Environnement économique

C'est un scénario idéal pour les actifs risqués qui s'est déroulé en 2024 combinant ainsi une activité économique résiliente tirée par la dynamique américaine et la poursuite de la désinflation permettant aux banques centrales d'amorcer la baisse des taux d'intérêt directeurs.

Ainsi 2024 a été une nouvelle année faste pour les bourses américaines dynamisées par la solidité de la croissance économique US, des bénéfices toujours en progression et l'anticipation favorable d'un renversement du cycle monétaire du FED (100pb de baisse des Fed Funds au deuxième semestre). En fin de période, l'élection de Donald Trump a enfiévré la hausse des marchés qui ont joué la déréglementation et les baisses d'impôt du programme républicain à venir en 2025. Sur l'année, le Dow Jones gagne ainsi +12,88% et le S&P500 +23,31%. Le Nasdaq caracole en tête avec une hausse de +29% dopé par les 7 « magnifiques » : Tesla +62,52%, Nvidia +171,25%, Meta +65,4%, Microsoft +12,93%, Apple +30,7%, Amazon +44,39%, Alphabet +35,5%. Si la progression des bénéfices a globalement constitué un important soutien au marché, c'est principalement le multiplicateur d'investissement dans la technologie et le développement de l'intelligence artificielle générative qui a guidé le sentiment des investisseurs en 2024. Les leaders de ce secteur (semi-conducteurs) et ceux qui en bénéficient directement (data centers, fournisseurs d'électricité) ont été recherchés.

En Europe, l'année a été également favorable pour les bourses mais il y a eu, cependant, une forte disparité entre les performances des différents marchés européens. En 2024, le DAX30 allemand a progressé de +18,85%, malgré des défis structurels persistants dans son économie et une crise politique majeure en fin d'année. Le bon comportement des valeurs financières a largement compensé le recul des constructeurs automobile. Les marchés d'Europe du Sud ont bénéficié également du dynamisme du secteur banque-assurance, avec des hausses significatives pour le MIB italien +12,63% et l'Ibex35 espagnol +14,78%. L'Italie est le premier bénéficiaire du plan de relance européen NextGenerationEU, tandis que l'économie espagnole a montré une bonne résilience, enregistrant une croissance du PIB supérieure à 3%, grâce au retour du tourisme et à une consommation des ménages robuste. En revanche, le CAC40 a reculé de 2,15%, affecté par l'incertitude politique nationale française et, indirectement, par les inquiétudes liées à l'économie chinoise qui ont impacté notamment le secteur du luxe. Les banques françaises, pénalisées par les taux fixes, affichent des performances moins brillantes par rapport à leurs pairs européens.

Au point de vue des taux d'intérêt souverains, en 2024, l'écart entre taux courts et taux longs des courbes américaines et européennes des rendements s'est accru. Le début du cycle de baisse des taux d'intérêt directs aux Etats-Unis et en Zone Euro a entraîné les taux courts à la baisse. De plus, aux Etats-Unis, la poussée du point mort d'inflation à 10 ans et la hausse de la prime de terme en lien avec le retour de Trump à la Maison Blanche, a entraîné le taux 10 ans à la hausse, contaminant dans son sillage les taux longs européens. Au total, le spread 10 ans/2 ans américain termine l'année à + 33 pbs contre - 37 pbs au 29/12/2023 (respectivement, spread allemand à + 29 pbs contre - 38 pbs il y a un an).

Stratégie d'investissement

Janvier

Si les messages des banquiers centraux de part et d'autre de l'Atlantique sont plus accommodants, le calendrier de la baisse effective des taux d'intérêt est incertain mais sans doute retardé par rapport au scénario le plus optimiste. Le taux 10 ans américain a, à nouveau, dépassé le seuil des 4%. Cependant après une fin d'année remarquable, les marchés d'actions continuent leur progression au mois de janvier portés par la baisse du taux de progression de l'inflation. Le fonds ZEN enregistre une performance mensuelle de -0.45%. Certaines entreprises ont particulièrement contribué à la performance notamment les valeurs de croissance et de qualité qui restaient toujours recherchées en anticipation des premières baisses de taux des banques centrales américaine et européenne, comme, Cap Gemini (+9.77%) ou Dassault Systèmes (+9.04%). Bureau Veritas (+8.0%), leader mondial de la certification, ont profité de relèvements d'opinion chez certains brokers soulignant la bonne dynamique de ses ventes et de ses marges. L'annonce de sa scission en quatre unités distinctes a fait progresser le titre Vivendi de +8.05% sur le mois. L'opérateur télécom Orange bénéficie d'un retour d'intérêt des investisseurs après plusieurs années de sous-performance. Enfin, les fabricants de semi-conducteurs Infineon (-10.75%) et STM (-9.5%) ont dévoilé des prévisions de ventes en baisse pour le premier trimestre 2024, bien en deçà du consensus, pénalisées par la faible reprise du marché.

Février

ZEN Capital évolue à la suite de l'agrément reçu de l'AMF le 30 janvier 2024. Cette évolution concerne la stratégie d'investissement et un changement de dénomination : Zen Capital devient ALTAUX Sélection.

ALTAUX Sélection est désormais classé en OPC d'OPC obligataire.

La nouvelle stratégie consiste à investir, dans le cadre d'un processus d'allocation et de sélection rigoureux effectué de manière discrétionnaire par la société de gestion, en parts et/ou actions d'OPC (dont des Exchange Traded Funds) de produits de taux, de crédit ou de convertibles. Cela dans la limite de 100% de l'actif net du fonds.

Mars

A la suite du changement d'agrément reçu de l'AMF le 30 janvier 2024, le fonds est en phase d'investissement.

Avril

Le fonds est en cours d'investissement.

Mai

Malgré une inflation qui ralentie désormais plus lentement, une activité économique toujours résiliente aux Etats-Unis et qui repart en Europe, l'incertitude grandissante sur la trajectoire de la politique monétaire de la FED, le mouvement de remontée des taux a été assez contenu. Les taux longs souverains européens ont légèrement remonté (+8 bp à 2,66% pour le BUND, +9 bp à 3,14% pour le 10 ans français et +7 bp pour l'italien à 3,98%). Sur la partie courte de la courbe, les taux court terme ont peu bougé et remontent légèrement

pour les échéances 2 et 5 ans. Aux Etats-Unis, les taux ont été plus volatils mais ont baissé de 15/20 bp après la publication de données d'inflation, portant le taux 10 ans à 4,50%.

Côté crédit corporate, les obligations européennes à Haut Rendement sont restées globalement stables. Les performances ont en revanche été négatives sur l'Investment Grade (-1.02%). Les obligations de meilleure qualité ont en effet été plus sensibles à la hausse des rendements des obligations souveraines et le modeste resserrement des spreads n'a pas suffi à compenser l'impact de ces mouvements des taux. Mais les niveaux restent toujours attractifs, le rendement de l'indice corporate européen s'établit en fin de mois à 6,19%

La vigueur persistante de l'économie mondiale a contribué à l'augmentation des émissions de nouvelles obligations d'entreprises, en particulier aux États-Unis comme en Europe. Effectivement, en mai, l'activité primaire européenne reste extrêmement soutenue avec un taux moyen des émissions qui baisse légèrement à 3,85% pour une échéance moyenne qui s'allonge à 8,1 ans (vs 6,9 ans en avril)

Enfin selon Moody's, le taux des défauts sur le segment High Yield américain atteint actuellement 5,8% et devrait retomber à 3,4% dans 1 an. En Europe, le taux de défaut serait de 3,3% à la fin de l'année après un pic à 4% en novembre, niveau qui reste parfaitement absorbable par le marché du crédit.

Juin

Les perspectives économiques continuent à s'améliorer en Europe, avec des signes de reprise de la croissance malgré un léger rebond de l'inflation en mai. Comme prévu la BCE a été la première banque centrale majeure à assouplir sa politique monétaire en réduisant ses taux de 25 points de base début juin. Une baisse qui a été bien anticipée par les investisseurs. Cependant ce cycle de baisse de taux sera progressif et prudent. Les spreads de crédit se sont sensiblement resserrés sur les obligations corporate, particulièrement sur le High Yield, aidé par une dynamique entre offre et demande toujours favorable. Le High Yield a ainsi surperformé l'Investment Grade, avec des performances respectivement de +0,99% et de +0,31%. Le rendement de l'indice corporate européen s'établit en fin de mois à 6,03%.

Aux Etats-Unis, la Fed n'a pas procédé aux réductions de taux tant attendues en début d'année du fait de la résilience de l'activité américaine même si elle se normalise. Dans ce contexte d'inflation et de croissance moins vigoureuses, les rendements obligataires américains ont baissé en mai. Sur le crédit corporate, le mois de mai a été marqué par une forte activité sur le marché primaire, qui a été facilement absorbé par les investisseurs. Les spreads sont restés relativement stables tant pour l'Investment Grade que pour le High Yield. Le rendement de l'indice corporate américain s'établit en fin de mois à 7,61%.

Dans les pays émergents, l'inflation a faibli plus rapidement qu'aux Etats-Unis, de façon globale. Cela a permis à certaines banques centrales d'abaisser leurs taux d'intérêt avant la FED. Les obligations corporate des pays émergents ont elles aussi affiché des performances positives en mai, soutenues par la baisse des rendements du Trésor américain. Ce segment offre toujours des rendements historiquement attractifs, en particulier sur les échéances à court terme, dans un environnement qui demeure globalement favorable. Le rendement de l'indice émergent termine le mois à 8,72%.

Juillet

En juillet, les marchés financiers ont fait face à la résurgence des risques politiques et des tensions géopolitiques dans un contexte économique plus incertain illustré par des publications de résultats mitigées. Cela a poussé les gouvernements à annoncer des mesures destinées à soutenir la croissance. Ainsi cet environnement s'avère favorable aux marchés obligataires comme le montre le fort resserrement des taux d'intérêts et la résilience marquée des spreads de crédit au cours du mois.

L'actualité des banques centrales a été soutenue en juillet, avec la Banque du Japon qui a relevé ses taux directeurs de 0% à 0.25% surprenant de nombreux acteurs du marché. LA BOJ a également annoncé la réduction progressive de ses achats mensuels d'obligations de l'état japonais.

Pour la 12ème fois, la FED a laissé ces taux inchangés mais a annoncé qu'une réduction de son taux directeur pourrait être envisagée dès la prochaine réunion le 3 septembre. D'autre part, la Réserve Fédérale a précisé vouloir de nouveau se consacrer à son autre mandat le niveau d'emploi plutôt que de se concentrer sur le niveau d'inflation. Enfin la Banque d'Angleterre a également surpris en annonçant sa première baisse de taux depuis le premier trimestre 2020 avec une réduction de 25 points de base.

Les courbes américaines et allemandes se sont pentifiées, les rendements courts baissant plus que ceux des échéances à long terme. Grâce à la baisse des rendements des Govies et aux resserrements des spreads, le crédit Investment Grade a surperformé la catégorie de crédit High Yield.

En juillet, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de progresser de +1.00% au cours du mois.

Août

Les performances positives de marchés financiers en août masquent un retour très marqué de la volatilité au cours du mois. La Banque Centrale américaine a enfin confirmé sa volonté de baisser ses taux directeurs en septembre compte tenu du retour de l'inflation sur ses niveaux cibles alors que les chiffres de l'emploi montrent

un fléchissement tant sur les créations de postes que sur le taux de chômage en hausse depuis un an à 4.3%. L'ampleur du ralentissement économique aux Etats-Unis est aujourd'hui la question centrale pour les investisseurs : récession ou atterrissage en douceur ?

Malgré les turbulences, les performances du marché obligataire ont été positives anticipant le prochain mouvement de la FED. L'essentiel de la performance positive des marchés de crédit en août est dû au resserrement des taux. Ainsi les rendements des obligations d'état ont baissé notamment sur la partie courte de la courbe des taux américaines. Le spread entre les obligations d'Etat américaines à 2 et 10 ans n'est plus que de -5 points de base contre -50 en juin. Les marchés du crédit d'entreprise ont également bénéficié de la baisse des rendements des obligations d'Etat, de l'afflux de capitaux et d'une offre saisonnièrement faible.

En août, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de progresser de +0.73% au cours du mois. Les stratégies de dettes émergentes ont bien contribué à la performance à l'image du fonds GEMBOND (+1.74%) sur les emprunts d'états et d'IVO 2028 (+0.98%), fonds à échéance finançant des entreprises de bonne qualité. L'expertise d'AXIOM Obligataire (+0.90%) sur les dettes bancaires profite d'un risk reward particulièrement favorable. Enfin, le fonds QUAERO Bond Impact Opportunité (+0.86%) a su tirer profit de la forte volatilité des taux au cours du mois.

Septembre

Ce mois de septembre a été marqué par la baisse des taux directeurs de la FED confirmant l'amorce d'un cycle synchronisé d'assouplissement monétaire dans les économies développées, un tournant crucial pour les politiques des banques centrales. Le combat est en passe d'être gagné contre l'inflation qui s'établit désormais sous les taux cibles de la FED et de la BCE. Ces baisses de taux, très favorables aux actifs obligataires, s'inscrivent dans un contexte de résilience économique notamment aux Etats-Unis, portée par la demande intérieure. Même si la croissance est plus faible en Zone Euro, le marché de l'emploi résiste et le pouvoir d'achat se redresse. Cependant les risques géopolitiques et les incertitudes politiques restent importants et contribuent au retour d'une certaine volatilité.

Le pivot monétaire a alimenté la performance des segments de marchés les plus corrélés aux taux depuis l'Investment Grade (+1.41% pour l'indice IBoxx IG) jusqu'aux souverains (+1.31% pour l'indice IBoxx Souverains). Le High Yield (+0.73%) a cependant moins profité de la baisse des taux mais continue de profiter de taux de rendement élevés.

Sur le mois, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de progresser de +0.79%. Grâce à la première baisse de taux de la FED, les stratégies de dettes émergentes ont continué de bien contribuer à la performance à l'image du fonds FINISTERRE Emerging Market (+1.64%), du fonds GEMBOND (+1.63%) sur les emprunts d'états et d'IVO 2028 (+0.93%), fonds à échéance finançant des entreprises de bonne qualité. Les expertises d'AXIOM Obligataire (+1.27%) et de Lazard Crédit Fi (+1.05%) sur les dettes bancaires profitent d'un risk reward particulièrement favorable. Enfin, les fonds datés Carmignac 2029 (+1.20%) et Sycoyield 2030 (+0.82%) tirent profit de la repentification des courbes des taux en Europe.

Octobre

En octobre, les taux longs ont fortement remonté, déformant les courbes de rendements vers le haut. En effet, la volatilité des obligations d'état a atteint son plus haut niveau depuis douze mois. Ce fort repricing s'explique en partie par la résilience de l'économie américaine dont la croissance est ressortie en accélération à +2.8% au troisième trimestre soutenue par la vigueur de la demande intérieure et un marché de l'emploi toujours solide.

D'autre part, la situation budgétaire américaine avec un déficit qui se creuse, nécessitera une augmentation des volumes d'émissions de bons du trésor qui tirent les taux à la hausse.

Enfin, les marchés obligataires intègrent une probabilité élevée de la victoire de Donald Trump et de la mise en place de son programme économique inflationniste. La volonté du camp républicain de faire baisser l'immigration, d'accentuer le protectionnisme et de remettre en cause l'indépendance de la banque centrale sont des soutiens à une inflation plus forte à l'avenir. Les performances du marché obligataire global ont été négatives en octobre aussi bien sur le segment Investment Grade que High Yield.

Dans cet environnement compliqué, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de bien résister et de progresser de +0.07% sur le mois.

Les expertises d'AXIOM Obligataire (+0.17%) et de Lazard Crédit Fi (+0.53%) sur les dettes bancaires profitent d'un risk reward particulièrement favorable. Les fonds à échéance Hugau 2028 (+0.72%), Eiffel Rendement 2028 (+0.31%) et Octo Rendement 2028 (+.30%) tirent profit de la repentification des courbes des taux en Europe et des opportunités offertes sur la partie moyen terme de la courbe. Enfin, les stratégies de dettes émergentes ont pâti de la forte remontée des taux longs américains à l'image du fonds FINISTERRE Emerging Market (-0.13%) ou du fonds GEMBOND (-1.95%) spécialiste des emprunts d'états des pays émergents.

Novembre

Le contexte macroéconomique reste favorable au niveau mondial porté par la dynamique américaine dans un environnement inflationniste qui s'atténue et par les banques centrales qui semblent faire preuve de flexibilité pour adapter leur politique monétaire. Ainsi, l'approche proactive des banques centrales a entraîné un resserrement généralisé des taux longs et le réajustement plus raisonnable des anticipations des investisseurs sur les niveaux des taux directeurs et a soutenu la performance des marchés de crédit européens et américains sur le mois de novembre.

Dans cet environnement de nouveau favorable, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de progresser de +0.62% sur le mois.

Les expertises d'Axiom Obligataire (+1.2%) et de Lazard Crédit Fi (+1.1%) sur les dettes bancaires connaissent toujours un risk reward particulièrement favorable. Les stratégies de dettes émergentes, comme le fonds FINISTERRE Emerging Market (+1.4%) et le fonds GEMBOND (1.1%) spécialiste des emprunts d'états des pays émergents, profitent d'un portage particulièrement favorable. Enfin, les fonds à échéance Sycoyield 2030 (+1.1%), Mandarine Global Target 2030 (+0.9%) et Muzinich Global Fixed Maturity 2028 (+0.9%) tirent profit de la repentification des courbes des taux en Europe et des opportunités offertes sur la partie moyen terme de la courbe.

Décembre

En décembre, les investisseurs se sont montrés prudents dans un contexte plus incertain sur la dynamique de croissance en Europe et sur la trajectoire de l'inflation américaine. Ainsi les actifs risqués ont notamment souffert de la remontée des taux longs en Europe et aux Etats-Unis, alors même que les banques centrales ont continué d'assouplir leurs politiques monétaires. Sur le mois, les taux 10 ans US et allemand se seront écartés de 40 pb pour le premier et 28 pb pour le second pour clôturer 2024 à respectivement 4.57% et 2.37%, entraînant une nouvelle performance négative des indices les plus liés aux taux, depuis l'iBoxx Souverain (-1.42%) jusqu'à l'indice Investment Grade (-0.59%). Dans cet environnement plus compliqué, la sélection de fonds et la bonne diversification de l'allocation ont permis au fonds ALTAUX SELECTION de progresser de +0.11% sur le mois.

Les expertises d'AXIOM Obligataire (+0.7%) et de LAZARD Crédit Fi (+0.7%) sur les dettes bancaires connaissent toujours un risk reward particulièrement favorable. Enfin, les fonds à échéance EIFFEL 2028 (+0.8%), HUGAU 2028 (+0.7%) et CARMIGNAC 2029 (+0.6%) tirent profit de la repentification des courbes des taux en Europe et d'un portage particulièrement favorable.

Certaines stratégies de dettes gouvernementales émergentes, à l'image du fonds GEMBOND (-1.8%) spécialiste des emprunts d'états, ont particulièrement souffert du regain de tension sur la courbe de taux américaine dont dépendent beaucoup certains pays émergents.

Utilisation des instruments financiers dérivés – Identité de la contrepartie

Le fonds utilise des Swaps sur actions basés sur un univers d'investissement correspondant à l'indice « Stoxx 600 » ainsi que sur des Futures sur indices actions. Le risque global du fonds est au maximum de 100% avec un levier qui est resté autour de 100%. La contrepartie pour l'exercice 2023 a été JP Morgan et le risque de contrepartie est resté inférieur à 10%. Les dépôts de garantie sont placés en cash et visent à couvrir les appels de marges quotidiens.

Les « Swaps » sur actions sont réalisés avec JP Morgan et les dépôts de garantie et appels de marges sont effectués en numéraire.

Objectif et Perspectives

En 2025, la mise en œuvre de la politique économique de la nouvelle administration sera surveillée, en particulier sur le sujet clé des barrières douanières qui pourraient avoir un impact important sur le commerce mondial et sur l'inflation américaine. Dans l'intervalle, en Zone Euro, l'urgence sera au redémarrage plus robuste de la consommation des ménages. L'éventualité d'un accord de paix en Ukraine pourrait également tirer le Vieux Continent du marasme. Enfin, en Chine, un plan de relance et des nouveaux objectifs économiques seront dévoilés à l'issue de la troisième session annuelle de la 14^{ème} Assemblée Populaire Nationale qui débutera le 5 mars.

Certains facteurs défavorables comme les tensions géopolitiques ou l'accroissement des endettements publics sont à surveiller, tout comme l'intensification des tensions commerciales et du protectionnisme qui pourraient perturber le commerce mondial, un puissant moteur de croissance. Ainsi, il importera de garder cette année une allocation sélective et bien diversifiée afin d'optimiser le rendement et le risque du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MANDARINE FUNDS SICAV - GLOBAL TARGET 2030 I	2 333 783,00	
GEMBOND F EUR ACC	2 327 240,00	
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	1 557 607,30	547 267,50
EIFFEL RENDEMENT 2028 I	2 065 910,00	
MG LUX FIX MATR BN F1 EW ACC	101 869,20	1 703 252,85
AXIOM OBLIGATAIRE IC EUR(V)	1 245 285,00	
CARMIGNAC CREDIT 2029-FEACC	616 791,50	331 500,00
PRI GIF EM MK DT EU IC-Z EUR	931 712,00	
FRANCE 1.75% 25-11-24		752 111,07
BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	657 895,00	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

OTEA Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2024 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau seront toutes été appliquées. Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2024.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées. Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2023.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

OTEA Capital utilise ISS Governance Services pour leurs recommandations de vote aux assemblées générales. OTEA Capital accepte a priori leur recommandation de vote. Cependant, OTEA Capital conserve la possibilité de les modifier en cas de désaccord avec les recommandations.

ALTAUX Sélection est essentiellement investi en OPC.

OTEA Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La démarche ESG d'Otea Capital

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie d'investissement repose sur des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations

avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

Le Fonds AltauX Sélection promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Au 31/12/2024, 100% des OPCs détenus sont Article 8.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2024 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2024) s'est élevé à 1 239,8 keur (coût société).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

OTEA Capital

25 rue Quentin Bauchart

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

www.otea-capital.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

ALTAUX SELECTION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OTEA CAPITAL
58, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ALTAUX SELECTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ALTAUX SELECTION

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ALTAUX SELECTION

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.06.20 18:13:43 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	37 226 887,00
OPCVM	37 226 887,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	37 226 887,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	29 977,84
Comptes financiers	1 441 763,54
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 471 741,38
Total de l'actif I+II	38 698 628,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	36 941 109,51
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 658 413,51
Capitaux propres I	38 599 523,02
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	38 599 523,02
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	95 704,97
Concours bancaires	3 400,39
Sous-total autres passifs IV	99 105,36
Total Passifs : I+II+III+IV	38 698 628,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 190,34
Produits sur obligations	45 525,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	20 807,76
Sous-total produits sur opérations financières	68 523,10
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-3 503,23
Sous-total charges sur opérations financières	-3 503,23
Total revenus financiers nets (A)	65 019,87
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-369 297,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-369 297,72
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-304 277,85
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-136 437,21
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-440 715,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	482 707,80
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 498,89
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	478 208,91
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 931 746,93
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 409 955,84

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	967 536,97
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	15 996,16
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	983 533,13
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 294 360,40
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-310 827,27
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 658 413,51

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux de taux et de crédit.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	15 366 444,69	11 222 855,78	9 580 107,59	7 412 371,12	38 599 523,02
Part ALTAUX SELECTION C en EUR					
Actif net	13 649 726,09	9 597 414,81	7 961 909,50	6 173 196,46	8 272 496,72
Nombre de titres	127 660,8618	92 990,3041	76 851,6847	57 698,8085	73 763,8914
Valeur liquidative unitaire	106,92	103,20	103,60	106,99	112,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,03	-3,70	-0,09	-6,15	7,05
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,81	2,39	0,67	2,69	-1,04
Part ALTAUX SELECTION I en EUR					
Actif net					28 294 190,54
Nombre de titres					271 074,1651
Valeur liquidative unitaire					104,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					6,49
Capitalisation unitaire sur revenu					-1,25
Part ALTAUX SELECTION R en EUR					
Actif net	1 716 718,60	1 625 440,97	1 618 198,09	1 239 174,66	2 032 835,76
Nombre de titres	16 944,6590	16 717,8235	16 691,6516	12 452,0612	19 537,7605
Valeur liquidative unitaire	101,31	97,22	96,94	99,51	104,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,83	-3,49	-0,03	-5,76	6,55
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,44	1,67	-0,05	1,92	-1,22

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPC.

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture. Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité. Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP ne pratiquera pas ce type d'opérations.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Frais de gestion

Jusqu'au 14/02/2024 :

	FRAIS FACTURES à L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R : 1.60% TTC taux maximum Part R-USD : 1.60% TTC taux maximum Part C : 1.00% TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 150 € 5€ (France Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15€ (valeur étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Part R, R-USD & C : 20% TTC de la performance nette de frais du FCP au-delà de ESTER capitalisé + 1.0% pour la part R et au-delà de ESTER capitalisé + 1.60% pour la part C, avec High Water Mark.

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur de référence est :

- pour les parts R et R-USD, ESTER Capitalisé + 1,00 % et
- pour les parts C, ESTER Capitalisé + 1,60 %

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice.
Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

A partir du 15/02/2024 :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net du FCP	Part R : 1,25 % TTC Part I : 1,25 % TTC Part C : 1,00 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net du FCP	0,25 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais indirect maximum - frais de gestion	Actif net du FCP	Maximum : 2 % TTC (moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents)
- de souscription		Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum)
- de rachat :		Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum)
Commissions de mouvement maximum par opération	Prélèvement Forfaitaire sur chaque transaction (OPC, Valeurs Mobilières et Produits Monétaires)	0 à 150 Euro HT
Prestataires percevant les commissions de mouvement : 100% Dépositaire / Conservateur		
Commission de surperformance	Actif net du FCP	15 %TTC de la surperformance du fonds, nette de frais, par rapport l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Valeur Hedge Euro. En cas de surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. « Méthode de calcul de la commission de surperformance »). méthodologie décrite dans le paragraphe

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC.

Frais de performance

La sous-performance générée lors de l'année 1 est partiellement compensée dans les années suivantes et oubliée en année 6.

La société de gestion, recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de comparaison. La commission de surperformance est basée sur la différence entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice composite retenu.

L'indice retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est le Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence :

pour les périodes suivantes : de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an. Ce prélèvement est égal à la dernière VL de la période de référence.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

- Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance du jour du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

- A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachats durant la période de référence).

La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum.

En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ALTAUX SELECTION I	Capitalisation	Capitalisation
Part ALTAUX SELECTION C	Capitalisation	Capitalisation
Part ALTAUX SELECTION R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	7 412 371,12
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 403 527,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 373 840,22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-304 277,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	478 208,91
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	983 533,13
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	38 599 523,02

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ALTAUX SELECTION C		
Parts souscrites durant l'exercice	58 310,0000	6 346 201,65
Parts rachetées durant l'exercice	-42 244,9171	-4 569 776,88
Solde net des souscriptions/rachats	16 065,0829	1 776 424,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 763,8914	
Part ALTAUX SELECTION I		
Parts souscrites durant l'exercice	274 473,2265	27 884 710,64
Parts rachetées durant l'exercice	-3 399,0614	-349 376,65
Solde net des souscriptions/rachats	271 074,1651	27 535 333,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	271 074,1651	
Part ALTAUX SELECTION R		
Parts souscrites durant l'exercice	11 618,2684	1 172 615,64
Parts rachetées durant l'exercice	-4 532,5691	-454 686,69
Solde net des souscriptions/rachats	7 085,6993	717 928,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 537,7605	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ALTAUX SELECTION C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part ALTAUX SELECTION I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part ALTAUX SELECTION R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ALTAUX SELECTION C FR0011233550	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 272 496,72	73 763,8914	112,14
ALTAUX SELECTION I FR001400NXB2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 294 190,54	271 074,1651	104,37
ALTAUX SELECTION R FR0011227214	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 032 835,76	19 537,7605	104,04

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 441,76				1 441,76
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-3,40				-3,40
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					1 438,36

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 441,76						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-3,40						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 438,36						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	CHF	SEK		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-3,29	-0,11			
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	-3,29	-0,11			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1876461465	AXIOM OBLIGATAIRE IC EUR(V)	Axiom Alternative Investments	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 995 461,00
IE00BD5CV310	BNY MEL G SH DUR HYB-EIAH	BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	2 243 340,00
FR001400KAX0	CARMIGNAC CREDIT 2029-FEACC	Carmignac Gestion	Fonds / Obligations	France	EUR	2 262 000,00
FR001400GXX0	EIFFEL RENDEMENT 2028 I	Eiffel Investment Group	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 101 860,00
FR00140059T7	GEMBOND F EUR ACC	GEMWAY ASSETS	Fonds / Obligations	France	EUR	2 334 500,00
LU0840158900	Storm Fund II - Storm Bond Fund IC EUR	Hauck & Aufhäuser - HAUCK	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 232 576,00
FR001400KCR8	HUGAU OBLI 2028 C	HUGAU GESTION SAS	Fonds / Obligations	France	EUR	1 605 450,00
FR001400BJV4	IVO 2028 Part I	IVO CAPITAL PARTNERS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 241 837,00
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 695 840,00
LU2786374251	MANDARINE FUNDS SICAV - GLOBAL TARGET 2030 I	MANDARINE GESTION	Non applicable	Luxembourg	EUR	2 350 439,00
IE000BXRIJ17	MUZINICH GBL FX MT28-HD ER H	MUZINICH & CO IRELAND LTD	Non applicable	Irlande	EUR	2 100 800,00
FR001400CPQ9	OCTO RENDEMENT 2028-IC	OCTO ASSET MANAGEMENT SA	Fonds / Obligations	France	EUR	1 650 278,00
IE000DG63KJ9	PRI GIF EM MK DT EU IC-Z EUR	PRINCIPAL GLOBAL INVESTORS FDS	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 648 750,00
LU2696109565	BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	QUAERO CAPITAL FUNDS (LUX) SICAV - CHINA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 661 456,00
FR001400MCP8	SYCOYIELD 2030 IC	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	1 778 192,00
FR001400BW13	Tailor Credit 2028 I	TAILOR ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	1 757 690,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013515061	DESCARTES EURO HIGH GRADE CLO FUND PART AC	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	1 566 418,00
Total						37 226 887,00

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	29 977,84
Total des créances		29 977,84
Dettes		
	Frais de gestion fixe	48 003,88
	Frais de gestion variable	47 701,09
Total des dettes		95 704,97
Total des créances et des dettes		-65 727,13

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part ALTAUX SELECTION C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	84 691,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	4 665,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	21,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ALTAUX SELECTION I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	212 951,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	42 959,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	55,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part ALTAUX SELECTION R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 953,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-440 715,06
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	-440 715,06
Sommes distribuables au titre du revenu net	-440 715,06

Part ALTAUX SELECTION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-76 809,05
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	-76 809,05
Sommes distribuables au titre du revenu net	-76 809,05
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	-76 809,05
Total	-76 809,05
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ALTAUX SELECTION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-340 015,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-340 015,47
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-340 015,47
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-340 015,47
Total	-340 015,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part ALTAUX SELECTION R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-23 890,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-23 890,54
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-23 890,54
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-23 890,54
Total	-23 890,54
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	2 409 955,84
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 409 955,84
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 409 955,84

Part ALTAUX SELECTION C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	520 054,29
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	520 054,29
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	520 054,29
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	520 054,29
Total	520 054,29
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ALTAUX SELECTION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	1 761 921,42
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 761 921,42
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 761 921,42
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	1 761 921,42
Total	1 761 921,42
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part ALTAUX SELECTION R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	127 980,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	127 980,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	127 980,13
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	127 980,13
Total	127 980,13
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			37 226 887,00	96,44
OPCVM			37 226 887,00	96,44
Gestion collective			37 226 887,00	96,44
AXIOM OBLIGATAIRE IC EUR(V)	EUR	2 100	2 995 461,00	7,75
BNY MEL G SH DUR HYB-EIAH	EUR	1 800 000	2 243 340,00	5,81
BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	EUR	2 400	2 661 456,00	6,90
CARMIGNAC CREDIT 2029-FEACC	EUR	19 500	2 262 000,00	5,86
DESCARTES EURO HIGH GRADE CLO FUND PART AC	EUR	1 400	1 566 418,00	4,06
EIFFEL RENDEMENT 2028 I	EUR	18 000	2 101 860,00	5,45
GEMBOND F EUR ACC	EUR	25 000	2 334 500,00	6,05
HUGAU OBLI 2028 C	EUR	1 400	1 605 450,00	4,16
IVO 2028 Part I	EUR	17 550	2 241 837,00	5,81
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	1 750	2 695 840,00	6,98
MANDARINE FUNDS SICAV - GLOBAL TARGET 2030 I	EUR	2 300	2 350 439,00	6,09
MUZINICH GBL FX MT28-HD ER H	EUR	20 000	2 100 800,00	5,44
OCTO RENDEMENT 2028-IC	EUR	1 400	1 650 278,00	4,28
PRI GIF EM MK DT EU IC-Z EUR	EUR	250 000	2 648 750,00	6,86
Storm Fund II - Storm Bond Fund IC EUR	EUR	15 300	2 232 576,00	5,78
SYCOYIELD 2030 IC	EUR	16 600	1 778 192,00	4,61
Tailor Credit 2028 I	EUR	14 500	1 757 690,00	4,55
Total			37 226 887,00	96,44

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	37 226 887,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 471 741,38
Autres passifs (-)	-99 105,36
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	38 599 523,02

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ALTAUX SELECTION C	EUR	73 763,8914	112,14
Part ALTAUX SELECTION I	EUR	271 074,1651	104,37
Part ALTAUX SELECTION R	EUR	19 537,7605	104,04

ZEN CAPITAL

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 789 525,00	7 224 908,24
Actions et valeurs assimilées	4 277 066,73	4 407 313,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 277 066,73	4 407 313,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 501 908,27	2 652 586,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 501 908,27	2 652 586,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	10 550,00	165 008,42
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 550,00	10 000,00
Autres opérations	0,00	155 008,42
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	261 117,40	909 372,38
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	261 117,40	909 372,38
COMPTES FINANCIERS	655 853,79	1 985 406,29
Liquidités	655 853,79	1 985 406,29
TOTAL DE L'ACTIF	7 706 496,19	10 119 686,91

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 659 864,14	9 536 421,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-426 971,03	-7 590,92
Résultat de l'exercice (a,b)	179 478,01	51 276,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 412 371,12	9 580 107,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	27 330,00	45 688,97
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	27 330,00	45 688,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 330,00	1 000,00
Autres opérations	0,00	44 688,97
DETTES	8 045,59	20 327,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 045,59	20 327,87
COMPTES FINANCIERS	258 749,48	473 562,48
Concours bancaires courants	258 749,48	473 562,48
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	7 706 496,19	10 119 686,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	946 250,00
EURO STOXX 50 0324	2 725 800,00	0,00
Options		
SCHNEIDER ELECTR 01/2024 CALL 175	294 483,60	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD JPX THALES 1230	0,00	357 900,00
JPX MICHELIN 1230	0,00	145 516,00
SCHNEIDER ELECTRIC S	0,00	313 728,00
ADYEN NV CHA 1230	0,00	90 188,00
L'OREAL CHA 1230	0,00	300 240,00
LVMH MOET HENNESSY L	0,00	203 970,00
LEGRAND SA CHA 1230	0,00	336 690,00
JPX GEBERIT A 1230	0,00	176 414,00
CFD JPX BIOMERI 1230	0,00	97 920,00
RCO REMY JPM 1230	0,00	317 091,20
CFD TESLA USD 1230	0,00	74 098,44
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
SCHNEIDER ELECTR 01/2024 PUT 160	13 815,28	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
VODAFONE GROUP PLC C	0,00	474 725,27
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	99 212,64	39 671,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	136 613,32	136 681,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	128 000,00	73 500,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	363 825,96	249 852,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-150 136,36	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	228 809,69	87 397,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	78 673,33	87 397,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	285 152,63	162 455,71
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	90 179,56	117 767,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	194 973,07	44 688,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-15 495,06	6 588,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	179 478,01	51 276,59

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPC.

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Frais de gestion

	FRAIS FACTURES à L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R : 1.60% TTC taux maximum Part R-USD : 1.60% TTC taux maximum Part C : 1.00% TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 150 € 5€ (France Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15€ (valeur étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Part R, R-USD & C : 20% TTC de la performance nette de frais du FCP au-delà de ESTER capitalisé + 1.0% pour la part R et au-delà de ESTER capitalisé + 1.60% pour la part C, avec High Water Mark.

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur de référence est :

- pour les parts R et R-USD, ESTER Capitalisé + 1,00 % et
- pour les parts C, ESTER Capitalisé + 1,60 %

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice.
Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ZEN CAPITAL C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ZEN CAPITAL R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 580 107,59	11 222 855,78
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	708 855,07	537 533,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 131 069,10	-2 247 793,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	386 661,17	292 295,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-345 298,20	-1 059 534,14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	752 359,96	2 101 207,34
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 252 927,41	-1 272 450,24
Frais de transactions	-9 235,15	-12 533,70
Différences de change	-13 940,85	-31 799,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	660 734,42	-143 900,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	435 178,34	-225 556,08
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	225 556,08	81 655,09
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-118 849,45	149 539,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 470,00	120 319,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-120 319,45	29 220,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	194 973,07	44 688,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 412 371,12	9 580 107,59

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 501 908,27	33,75
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 501 908,27	33,75
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	3 020 283,60	40,75
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 020 283,60	40,75
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	13 815,28	0,19
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	13 815,28	0,19

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 501 908,27	33,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 853,79	8,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 749,48	3,49
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 501 908,27	33,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	655 853,79	8,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	258 749,48	3,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	297 976,73	4,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	208,39	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	225 301,17	3,04	33 448,31	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	261 117,40
TOTAL DES CRÉANCES		261 117,40
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 825,30
	Frais de gestion variable	220,29
TOTAL DES DETTES		8 045,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		253 071,81

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ZEN CAPITAL C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 000,0000	531 800,00
Parts rachetées durant l'exercice	-24 152,8762	-2 538 386,47
Solde net des souscriptions/rachats	-19 152,8762	-2 006 586,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 698,8085	
Part ZEN CAPITAL R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 799,4444	177 055,07
Parts rachetées durant l'exercice	-6 039,0348	-592 682,63
Solde net des souscriptions/rachats	-4 239,5904	-415 627,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 452,0612	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ZEN CAPITAL C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ZEN CAPITAL R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts ZEN CAPITAL C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65 890,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	220,29
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ZEN CAPITAL R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 069,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	179 478,01	51 276,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	179 478,01	51 276,59

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ZEN CAPITAL C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	155 511,16	52 137,35
Total	155 511,16	52 137,35

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ZEN CAPITAL R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 966,85	-860,76
Total	23 966,85	-860,76

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-426 971,03	-7 590,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-426 971,03	-7 590,92

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ZEN CAPITAL C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-355 174,43	-6 959,31
Total	-355 174,43	-6 959,31

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ZEN CAPITAL R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-71 796,60	-631,61
Total	-71 796,60	-631,61

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	14 992 761,10	15 366 444,69	11 222 855,78	9 580 107,59	7 412 371,12
Parts ZEN CAPITAL C en EUR					
Actif net	13 892 814,36	13 649 726,09	9 597 414,81	7 961 909,50	6 173 196,46
Nombre de titres	137 167,0383	127 660,8618	92 990,3041	76 851,6847	57 698,8085
Valeur liquidative unitaire	101,28	106,92	103,20	103,60	106,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,64	4,03	-3,70	-0,09	-6,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,51	-0,81	2,39	0,67	2,69
Parts ZEN CAPITAL R en EUR					
Actif net	1 099 946,74	1 716 718,60	1 625 440,97	1 618 198,09	1 239 174,66
Nombre de titres	11 381,7038	16 944,6590	16 717,8235	16 691,6516	12 452,0612
Valeur liquidative unitaire	96,64	101,31	97,22	96,94	99,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,60	3,83	-3,49	-0,03	-5,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-1,44	1,67	-0,05	1,92

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	8 500	321 300,00	4,33
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	3 000	187 650,00	2,53
TOTAL ALLEMAGNE			508 950,00	6,86
FRANCE				
BNP PARIBAS	EUR	2 500	156 475,00	2,12
BOUYGUES	EUR	3 000	102 360,00	1,38
BUREAU VERITAS SA	EUR	16 000	365 920,00	4,94
CAPGEMINI SE	EUR	1 500	283 125,00	3,81
CREDIT AGRICOLE	EUR	15 000	192 780,00	2,61
CRITEO ADR	USD	13 000	297 976,73	4,02
DASSAULT SYST.	EUR	7 000	309 645,00	4,17
EDENRED	EUR	3 000	162 420,00	2,19
LEGRAND SA	EUR	3 000	282 300,00	3,81
ORANGE	EUR	30 000	309 120,00	4,17
PERNOD RICARD	EUR	1 100	175 725,00	2,37
PLASTIC OMNIUM	EUR	5 000	60 000,00	0,81
SAINT-GOBAIN	EUR	6 500	433 290,00	5,85
VIVENDI	EUR	5 000	48 380,00	0,65
WORLDLINE SA	EUR	6 000	94 020,00	1,27
TOTAL FRANCE			3 273 536,73	44,17
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2 500	147 450,00	1,99
TOTAL LUXEMBOURG			147 450,00	1,99
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	10 000	211 500,00	2,85
TOTAL PAYS-BAS			211 500,00	2,85
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	3 000	135 630,00	1,83
TOTAL SUISSE			135 630,00	1,83
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 277 066,73	57,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 277 066,73	57,70
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	1 000 000	989 339,75	13,34
FRTR 2 1/4 05/25/24	EUR	1 500 000	1 512 568,52	20,41
TOTAL FRANCE			2 501 908,27	33,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 501 908,27	33,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 501 908,27	33,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-60	10 550,00	0,15
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			10 550,00	0,15
TOTAL Engagements à terme fermes			10 550,00	0,15
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
SCHNEIDER ELECTR 01/2024 CALL 175	EUR	-20	-16 360,00	-0,22
SCHNEIDER ELECTR 01/2024 PUT 160	EUR	-20	-420,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-16 780,00	-0,23
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-16 780,00	-0,23
TOTAL Instruments financier à terme			-6 230,00	-0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-10 550	-10 550,00	-0,14
TOTAL Appel de marge			-10 550,00	-0,14
Créances			261 117,40	3,52
Dettes			-8 045,59	-0,11
Comptes financiers			397 104,31	5,36
Actif net			7 412 371,12	100,00

Parts ZEN CAPITAL C	EUR	57 698,8085	106,99
Parts ZEN CAPITAL R	EUR	12 452,0612	99,51

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALTAUX SELECTION - I (ISIN: FR001400NXB2)

Nom de l'initiateur | Otea Capital

Site internet | <https://www.otea-capital.fr>

Contact | Appelez le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production | 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée | La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion du fonds sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, est d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux de taux et de crédits, après prise en compte des frais.

Cet OPCVM n'est ni un OPCVM indiciel, ni un OPCVM benchmarké. Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO.

Le FCP est un OPCVM d'OPC jusqu'à 100% de son actif net.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs, en investissant principalement dans des OPC ou des ETF, et mineurairement sur des produits de taux ou de crédit en direct. La répartition entre les différentes classes d'actifs variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée principalement sur une analyse de l'environnement économique et monétaire international, l'analyse des marchés financiers et l'identification de thématiques de croissance long terme.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et de marchés et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur l'analyse d'OPC gérés activement ou d'ETF. L'analyse des fonds sous-jacents est quantitative et qualitative, intégrant notamment l'analyse de critères extra-financiers, tels que les politiques d'investissement durable, d'exclusion ou d'engagement misent en place par les sociétés de gestion des fonds sélectionnés.

Le fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières, au travers d'une sélection d'OPC et/ou ETF (Trackers).

Le fonds s'expose principalement aux classes d'actifs suivantes :

- Aux produits de taux (y compris monétaire) entre 20% et 100% de l'actif net.
- Les investissements en direct sur des produits de taux et de crédit n'excéderont pas 50% de l'actif net et se feront uniquement sur la

catégorie Investment Grade d'émetteurs des pays de l'OCDE.

- L'exposition aux titres spéculatifs (High Yield) se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 50% de l'actif net.
- L'exposition aux pays émergents se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 25% de l'actif net.
- L'exposition aux devises sera limitée à 25% de l'actif net.
- Le fonds n'investit pas en direct ni dans des titres de crédit subordonné, ni dans des obligations convertibles contingentes
- Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers à terme, ni d'instruments sur les titres intégrant des dérivés.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR.

Investisseurs de détails visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés internationaux de taux et de crédit sur une durée minimale de 5 ans et sont prêts à accepter les risques découlant de telles expositions. Les « U.S. Person » sont exclus.

Ce Fonds est un Fonds de capitalisation.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Otea Capital à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 410 €	7 800 €
	Rendement annuel moyen	-15.89%	-4.84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 €	9 080 €
	Rendement annuel moyen	-14.84%	-1.92%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	9 700 €
	Rendement annuel moyen	-0.58%	-0.62%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 780 €	11 160 €
	Rendement annuel moyen	+7.78 %	+2.22%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO. Le scénario défavorable sur 5 ans s'est déroulé durant la période entre décembre 2017 et décembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2019 et septembre 2020. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	346 €	1 367 €
Incidence des coûts annuels ⁽¹⁾	3.49 %	2.68 % chaque année

⁽¹⁾ Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.06% avant déduction des coûts et de -0.62% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez	100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.09% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	124 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats ⁽¹⁾	15% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	30 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les commissions liées aux résultats représentent des coûts accessoires prélevés sous certaines conditions.

⁽²⁾ Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, l'historique des Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ALTAUX SELECTION - R (ISIN: FR0011227214)

Nom de l'initiateur | Otea Capital

Site internet | <https://www.otea-capital.fr>

Contact | Appelez le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production | 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée | La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

L'objectif de gestion du fonds sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, est d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux de taux et de crédits, après prise en compte des frais.

Cet OPCVM n'est ni un OPCVM indiciel, ni un OPCVM benchmarké. Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO.

Le FCP est un OPCVM d'OPC jusqu'à 100% de son actif net.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs, en investissant principalement dans des OPC ou des ETF, et minoritairement sur des produits de taux ou de crédit en direct. La répartition entre les différentes classes d'actifs variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée principalement sur une analyse de l'environnement économique et monétaire international, l'analyse des marchés financiers et l'identification de thématiques de croissance long terme.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et de marchés et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur l'analyse d'OPC gérés activement ou d'ETF. L'analyse des fonds sous-jacents est quantitative et qualitative, intégrant notamment l'analyse de critères extra-financiers, tels que les politiques d'investissement durable, d'exclusion ou d'engagement misent en place par les sociétés de gestion des fonds sélectionnés.

Le fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières, au travers d'une sélection d'OPC et/ou ETF (Trackers).

Le fonds s'expose principalement aux classes d'actifs suivantes :

- Aux produits de taux (y compris monétaire) entre 20% et 100% de l'actif net.
- Les investissements en direct sur des produits de taux et de crédit n'excéderont pas 50% de l'actif net et se feront uniquement sur la

catégorie Investment Grade d'émetteurs des pays de l'OCDE.

- L'exposition aux titres spéculatifs (High Yield) se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 50% de l'actif net.
- L'exposition aux pays émergents se fera uniquement à travers d'OPC sélectionnés et ne pourra excéder 25% de l'actif net.
- L'exposition aux devises sera limitée à 25% de l'actif net.
- Le fonds n'investit pas en direct ni dans des titres de crédit subordonné, ni dans des obligations convertibles contingentes
- Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers à terme, ni d'instruments sur les titres intégrant des dérivés.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR.

Investisseurs de détails visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés internationaux de taux et de crédit sur une durée minimale de 5 ans et sont prêts à accepter les risques découlant de telles expositions. Les « U.S. Person » sont exclus.

Ce Fonds est un Fonds de capitalisation.

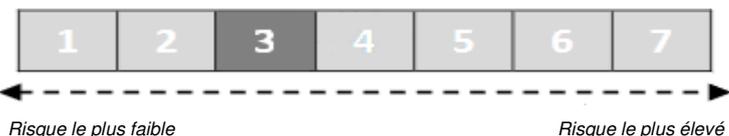
Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'Otea Capital ou sur le site www.otea-capital.com. L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Otea Capital à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

(Période de détention recommandée)

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 410 €	7 800 €
	Rendement annuel moyen	-15.89%	-4.84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 €	9 080 €
	Rendement annuel moyen	-14.84%	-1.92%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	9 700 €
	Rendement annuel moyen	-0.58%	-0.62%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 780 €	11 160 €
	Rendement annuel moyen	+7.78 %	+2.22%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EURO. Le scénario défavorable sur 5 ans s'est déroulé durant la période entre octobre 2017 et octobre 2022. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre avril 2017 et avril 2022. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2015 et juin 2020.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	341 €	1 339 €
Incidence des coûts annuels ⁽¹⁾	3.43 %	2.62 % chaque année

⁽¹⁾ Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.01% avant déduction des coûts et de -0.62% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez	100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	207 €
Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats ⁽¹⁾	15% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	25 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les commissions liées aux résultats représentent des coûts accessoires prélevés sous certaines conditions.

⁽²⁾ Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, l'historique des Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **ALTAUX SÉLECTION** Identifiant d'entité juridique : **9695007LIEL4601XL895**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _____%</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds ALTAUX Sélection promeut des caractéristiques E, S et G et est qualifié comme produit article 8 conformément au règlement SFDR. La majorité des titres, en position acheteur, du portefeuille font l'objet d'une analyse préalable au niveau des critères ESG. Le Fonds intègre dans sa stratégie d'investissement des critères ESG dans les notations de risque via Sustainalytics et/ou MSCI ESG

Research et la notation interne d'Otea Capital.

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- les armes controversées (bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le Fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans les outils utilisés par l'équipe de gestion pour la sélection de titres.

Par ailleurs, le Fonds exclut le secteur des armes controversées et l'investissement dans des émetteurs exposés à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte

considération ?

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics et/ou MSCI ESG Research, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**
Description détaillée :

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Le produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics et/ou MSCI ESG Research.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie d'investissement ».

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics et/ou MSCI ESG Research.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

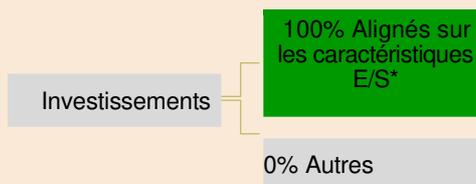
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

* au 31/12/2024

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).